

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Convoqué le 29 juin 2018

Présents : Mmes Corinne TORCHY, Marie-Claude ROBILLARD, Béatrice BERTON, Chantal PREVOT, Sophie CORNEILLE, Virginie BREUIL, Claude HUARD, Bérangère LEMERLE et Mrs Philippe BULTEAU, Franck MEUNIER, Cyril BREUIL, Etienne PERNOLLET, Jacques TORU,

Excusés : M. GIRARD donne pouvoir à Mme PREVOT, M. ADAMS donne pouvoir à M. TORU, M. MOTRET donne pouvoir à Mme BERTON, Mme MACAIRE donne pouvoir à Mme ROBILLARD, M. JAULIN donne pouvoir à M. BULTEAU

Absents : M. ABRIOUX

Secrétaire de séance : M Cyril BREUIL

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil à 19 H 33.

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.
Il sera procédé à la signature des registres.

DELIBERATIONS

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT APPROLYS CENTR'ACHATS

Monsieur le Maire présente les intérêts et les avantages de cette adhésion :

- Mutualiser les achats
- Partager les meilleures pratiques
- Permettre de faire des économies
- Simplification des démarches

La commune souhaite adhérer au collège n°3 (opérateurs publics ou privé dont le siège se situe dans la région Centre Val de Loire). Le montant de la cotisation est de 50 € par an.

Le dossier sera présenté lors de l'Assemblée Générale de fin d'année pour validation.

Monsieur Pernollet est désigné représentant titulaire et Monsieur Bulteau représentant suppléant.

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition par 18 voix.

CREANCES IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

Monsieur Pernollet précise que les délibérations concernant les créances irrécouvrables et éteintes ont été regroupées par budget : il y a donc 3 délibérations à voter au lieu de 5.

- **Budget assainissement** : Le comptable public demande à Monsieur le Maire de mettre en admission en non valeur la somme de 2230.84 € et les sommes de 511.59 € et 73.13 € en créances éteintes.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

- **Budget SPANC** : Le comptable public demande à Monsieur le Maire de mettre en admission en non valeur la somme de 280 € et la somme de 80 € (2x40 €) en créances éteintes.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

- **Budget principal** : Le comptable public demande à Monsieur le Maire de mettre en admission en non valeur la somme de 233.52 € concernant des factures de cantine et de garderie.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

DECISIONS MODIFICATIVES

- **Budget principal** :

Il convient de prendre une décision modificative

657364 services à caractère industriel et commercial + 201 517.15 €

67441 subventions aux budgets annexes - 201 517.15 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

- **Budget assainissement** :

Il convient de prendre 4 décisions modificatives :

1)

23151 Immo corpor en cours – Instal, matériel, outil - 83 631.99 €

021 Virement à la section d' exploitation - 61 849.19 €

131 Subventions d' équipement - 21 782.80 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

- 2) Chaque année, nous devons reverser à l'Agence de l'eau la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Cette redevance est également reversée sous forme de recettes à l'assainissement par le biais des factures d'assainissement collectif. Au moment du vote du budget, la somme qui est affectée constitue une estimation.

Nous avons sous-évalué cette redevance. De ce fait, il convient de prendre une décision modificative, les crédits budgétaires étant insuffisants.

Rec ft 706121 Redevance pour modernisation des réseaux	+ 200.00 €
Dep ft 706129 Reversement de la redevance pour modern des réseaux	- 200.00 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

- 3) Le comptable public demande à Monsieur le Maire de mettre en admission en non valeur la somme de 2230.84 € et les sommes de 511.59 € et 73.13 € en créances éteintes.

611 Sous-traitance générale	- 2 850.00 €
6541 Créances admises en non-valeur	+ 2 250.00 €
6542 Créances éteintes	+ 600.00 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

- 4) Dep ft : 023 virement à la section d'investissement - 61 849.19 €
Rec ft : 704 Travaux - 3 353.60 €
74 Subvention d'exploitation - 58 495.59 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

PROGRAMME « PLANTEZ LE DECOR 2018 »

Ce programme, gratuit, présenté par la Région Centre-Val de Loire, consiste à nous accompagner pour la plantation de haies champêtres, alignements et bosquets.

Monsieur le Maire explique que nous pourrions remettre des arbres le long de la RD2076 et à la poste. Pour cela il convient d'adhérer au programme.

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition par 18 voix.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Madame Corinne TORCHY explique qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (24h/ semaine) à partir du 27/08/2018 pour compléter l'équipe en place. L'agent assurera le service de cantine scolaire, la garderie de 16h30 à 17h30, la traversée scolaire 4 fois par jour et le ménage dans les classes de l'école primaire (côté église).

Monsieur Toru demande les conséquences économiques des embauches. Monsieur Pernollet lui répond qu'il lui donnerait prochainement. Il n'a pas eu le temps de lui préparer.

Il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition par 18 voix.

DIVERS

Travaux assainissement rue de Château Gaillard et rue des Landes :

Changement de calendrier : Les travaux commenceront le 20/08/2018. (Ils auraient dû débiter le 09/07/2018 pour une durée de 15 jours puis reprendre le 13/08.)

Stage école CM1 et CM2 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une maîtresse volontaire proposera à certains élèves de CM1 et CM2 un stage pendant les vacances scolaires du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018 de 9h à 12h.

Agence postale :

Monsieur le Maire et Madame Torchy ont rencontré les responsables de la Poste au sujet de la future agence postale. L'ouverture prévue en octobre ou novembre ne sera pas possible car les travaux d'agencement de la mairie ne seront pas terminés (6 à 8 mois de travaux).

Monsieur Bulteau précise qu'une subvention de 1 144 € sera versée chaque mois à la commune. Le premier mois cette subvention sera triplée afin de pallier aux frais d'installation et une subvention supplémentaire de 1 000 € devrait être versée pour les travaux.

Le contrat de l'agence postale sera signé pour une durée de 9 ans renouvelable une fois. (soit 18 ans au total) et la formation de 1 à 2 agents (1 semaine) sera assurée.

Réunion avec la CCVF pour un projet de centre aéré :

La CCVF ayant récupéré la compétence « enfance et jeunesse » Mme Jenneau, présidente de la CCVF, a présenté un projet d'achat de terrains et de bâtiments sur la commune de Neuvy sur Barangeon.

Monsieur le Maire souhaite informer Mme Jeanneau qu'un terrain de 10 000 m² avec bâtiments est en vente sur la commune de Vignoux sur Barangeon à côté du complexe sportif et de la salle des fêtes.

Plusieurs dates seront fixées afin de visiter le site.

Un groupe de travail a été nommé pour suivre ce projet : Corinne TORCHY, Jacques TORU, Sophie CORNEILLE, Béatrice BERTON, Franck MEUNIER, Cyril BREUIL, Virginie BREUIL, Marie-Claude ROBILLARD et Philippe BULTEAU.

Feu d'artifice :

Le 14 Juillet : Feu d'artifice au Château de Blosset à 23 H.

Rendez-vous à 21h45 place de l'église pour la distribution de bâtons et bracelets lumineux.

La réunion de conseil est levée à 20 H 53 et le prochain aura lieu le 18 septembre 2018 à 19 H 30.